

<p style="text-align: center;"><b>Licence professionnelle</b> <b>Université de Caen Basse-Normandie</b></p>
---

**Protection de l'environnement**  
**Option "Gestion de l'eau en milieu rural"**

**Responsable de la formation** : Olivier DUGUÉ

**Contact** : Université de Caen Basse-Normandie, UFR Sciences, Département des Sciences de la Terre

Esplanade de la Paix, 14032 Caen cedex (tél. : 02 31 56 55 87)

**Site internet** : [http : //www.unicaen.fr/sciences](http://www.unicaen.fr/sciences)

**Composante ministérielle associée** : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

**Établissement d'enseignement partenaire** : Lycée agricole Le Robillard, Lieury (Calvados)

## **Présentation générale**

**La Licence professionnelle "Protection de l'environnement, Gestion de l'eau en milieu rural" forme des praticiens aux métiers de l'eau en monde rural**

L'alimentation en eau des populations et le développement des activités industrielles et agricoles nécessitent d'accroître des ressources en eau et de mieux utiliser les ressources existantes. Si les besoins en eaux potables sont croissants, la ressource en eau potable reste limitée les efforts des collectivités, industries et exploitations agricoles portent sur la protection de cette ressource naturelle et sur une meilleure utilisation.

Dans le monde rural, cette ressource en eau potable est vulnérable aux pollutions agricoles, agro-alimentaires ou humaines, imposant de mieux la préserver dans les prochaines années.

Différentes mesures réglementaires européennes, nationales ou régionales sont déjà mises en œuvre pour limiter et gérer l'impact de l'agriculture et des activités agro-alimentaires sur l'environnement (protection de la ressource en eau, traitement des eaux potables et des effluents). Les ressources en eaux ne sont pas inépuisables, elles doivent être gérées et réparties entre les différents utilisateurs, comme l'impose la Loi sur l'eau votée dernièrement par le Parlement.

D'autre part, les stations d'épuration produisent des déchets sous forme de boues qui constituent une matière fertilisante pour l'agriculture. Ces boues sont répandues sur des terres après que des techniciens aient dressé des **plans d'épandage** avec l'autorisation de la préfecture et des services de l'État. Certaines communes rurales ne possèdent pas de station d'épuration, faute de moyens financiers ou parce que le relief les en empêche. Elles doivent mettre en place un nouveau Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) obligatoire depuis la fin de l'année 2004. Cette obligation impose le recrutement rapide dans les prochaines années d'un grand nombre de spécialistes de **niveau II** chargés du contrôle des installations neuves et existantes, du suivi et de la réactualisation des systèmes d'assainissement individuel. Dans le cas d'une non conformité, une étude du dispositif à réaliser est effectuée en fonction des contraintes du terrain et de la pédologie. Ces nouveaux métiers imposent de disposer de cadres techniques (niveau II) ayant des connaissances géologiques, hydrogéologiques et pédologiques tout en étant capables d'être autonomes pour s'adapter aux réalités des terrains concernés.

Le souci d'une meilleure gestion de la **ressource en eau dans le monde rural** est récent. Le monde rural doit faire face au double défi de disposer de quantités de plus en plus importantes d'eau, tout en

préservant la qualité de cette ressource et limiter les sources de pollution.

Cette **formation** a donc pour objectifs de former de **futurs professionnels praticiens au monde de l'eau, en milieu rural** (métiers de niveau II) et ayant acquis de solides bases scientifiques dans les domaines des Sciences de la Terre. Elle est articulée sur les **différents aspects de l'exploitation de cette ressource, de son utilisation, de sa protection et du traitement des eaux usées**. Cette formation correspond à l'émergence de nouveaux métiers et de qualifications qui exigent des connaissances pratiques et théoriques pluridisciplinaires. Ce sont principalement des chargés d'études dans les bureaux d'environnement pour la protection des captages d'eaux potables, pour la gestion des effluents agricoles, des techniciens dans la maintenance des stations de traitement des eaux en milieu rural ou dans la maintenance de service public d'assainissement non collectif. Enfin, cette formation vise à donner l'esprit d'initiative et l'autonomie nécessaires pour ces nouveaux métiers en émergence.

Cette **Licence professionnelle** est fondée sur un partenariat de **l'Université de Caen-Basse Normandie** et du **Lycée agricole Le Robillard** d'une part et de différents **acteurs professionnels** travaillant autour des métiers de l'eau (sociétés de fermage, services de l'État, bureaux d'environnement, & ). Cette formation se situe donc à l'interface de plusieurs domaines de qualification associant divers savoir-faire et compétences techniques.

## " Liaisons avec le monde professionnel

La formation est conçue dans un **objectif d'insertion professionnelle**, avec un certain nombre d'objectifs opérationnels répondant aux attentes des professionnels.

Une enquête sur les métiers de l'eau en Basse-Normandie (enquête emploi OREFOM : Organisation Régionale des Formations et des Métiers) conclue que les activités liées à l'eau se développent, face à des besoins et à des contraintes environnementales croissantes. Dans les prochaines années, il s'agira de remplacer les postes vacants dans les entreprises du secteur de l'eau et de répondre à des contraintes réglementaires nationales et européennes de plus en plus exigeantes qui nécessitent de former de nouveaux professionnels.

### " *les professionnels des métiers de l'eau*

Les professionnels interrogés recherchent des **praticiens généralistes** ayant une vision complète des métiers de l'eau en milieu rural, qualifiés et rapidement opérationnels, entre le Technicien supérieur et l'ingénieur (cadre intermédiaire niveau II).

Ces professionnels sont associés à l'organisation des programmes de cette Licence professionnelle et assurent leur concours pour la recherche de stages en entreprise.

Les professionnels des métiers de l'eau sont composés d'industries agro-alimentaires et de services, de bureaux d'études, d'organismes de protection de la nature et de l'environnement, des agences de l'eau (Agence de Bassin Seine-Normandie), des services décentralisés de l'État, de collectivités territoriales (Conseil régional, Conseils généraux), d'organismes professionnels agricoles (Chambre d'agriculture).

Il est également important que des **professionnels institutionnels** en charge de ces différents aspects réglementaires participent activement aux enseignements. Ils agissent aujourd'hui comme conseils à maîtres d'ouvrage, contrôlent les activités réglementées. Ce sont les interlocuteurs directs des bureaux d'études et de sociétés fermières, dans le domaine de l'eau.

### " *les débouchés professionnels*

Le tissu professionnel autour des métiers de l'eau est très diversifié, depuis les grandes sociétés internationales jusqu'aux bureaux d'études, ce qui explique que les attentes des professionnels restent très diversifiées. Les métiers de l'eau englobent une multitude d'activités depuis les travaux publics jusqu'aux postes de communication et d'éducation à l'environnement en passant par les études d'ingénierie, entretien des rivières ou diagnostics des réseaux d'eaux usées. Ainsi les professionnels recherchent plus des compétence qu'un profil figé de poste.

Cette diversité des profils permet également d'assurer une insertion professionnelle optimale des étudiants motivés et bien formés souhaitant trouver rapidement un travail.

L'accroissement de l'activité et l'ouverture sur de nouveaux métiers sont liés à l'évolution de la réglementation dans le domaine de l'eau. Ce sont des facteurs favorables à l'emploi. Aujourd'hui ce sont les métiers liés à la mise en place des SPANC, demain, ce sera la recherche de professionnels du diagnostic des habitations, de la recherche d'économies ou de la récupération en eau potable.

Plus de 100 000 personnes (source ONISEP) travaillent aujourd'hui dans les secteurs de l'eau à la fabrication et à la distribution de l'eau potable ou au traitement des eaux usées et des boues.

Les étudiants titulaires de la Licence professionnelle Protection de l'Environnement, gestion de l'eau en milieu rural peuvent exercer les métiers suivants :

- Responsable d'exploitation eau potable et assainissement ;
- Contrôleur de dispositif d'assainissement autonome ;
- Chargé d'études ;
- Conseiller technique en gestion des milieux aquatiques ;
- Contrôleur de dispositif d'assainissement collectif ;
- Conseiller en gestion des effluents agricoles

Les missions de conseil en matière d'assainissement auprès des collectivités sont réalisées actuellement par les opérateurs SATESE. De nouvelles réglementations européennes imposeraient la délégation de cette mission à des bureaux d'études privés. De nouveaux opérateurs seront embauchés par ces bureaux d'études.

Il s'agit de nouveaux métiers en émergence qui nécessitent outre des connaissances pratiques pluridisciplinaires, des connaissances théoriques solides dans les domaines des Sciences de la Terre, de la gestion de la ressource en eau et du traitement des effluents.

## Formation

Ce diplôme national de **niveau bac +3** s'effectue en 1 an, sauf pour les professionnels qui ont la possibilité de le préparer sur plusieurs années. La Licence professionnelle s'inscrit dans le parcours L/M/D de l'université de Caen Basse-Normandie.

Cette formation prévoit l'accueil d'étudiants en formation initiale et d'adultes en formation continue, avec la prise en compte de la validation des acquis professionnels.

En formation initiale, la formation est ouverte aux titulaires des Licences, deuxième année (L2 : ex. DEUG) et aux diplômés des formations professionnalisées en deux ans (DUT, BTS, & ).

En formation continue, une convention sera signée entre le Conseil régional et l'université de Caen Basse-Normandie. Dans le cadre d'une Valorisation des Acquis (V.A.E.) qui existe à l'université de Caen Basse-Normandie, elle peut aussi accueillir des travailleurs indépendants qui possèdent le Bac et qui justifient d'un cursus professionnel dans le domaine de la gestion de l'eau en milieu rural d'au moins cinq ans. Une validation d'acquis pourra être envisagée sur dossier, par le jury de la Licence professionnelle.

**Les étudiants de L2 s'inscrivant en Licence professionnelle doivent réaliser un stage obligatoire d'une durée d'au moins un mois, durant les vacances estivales.**

## " Enseignements

La Licence professionnelle est organisée en :

- **4 unités d'enseignement** (UE 1 à UE 4 soit 450 heures dispensées sur 20 semaines)
- un projet professionnel : UE 5 (150 heures dispensées au 2<sup>nd</sup> semestre) ;
- un stage : UE 6 (au moins 4 mois au 2<sup>nd</sup> semestre).

## Détail des unités d'enseignement

**UE 1 : Formation générale (105 heures, 8 ECTS)** : harmonisation des acquis scientifiques, de gestion et de communication. Connaissances du monde du travail, du Droit, Comptabilité, Chimie, Informatique, Anglais

**UE 2 : Sciences de la Terre (115 heures, 8 ECTS)** : connaissance des matériaux et de la dynamique terrestre  
Géologie, Géomorphologie, Pédologie

**UE 3 : Gestion de la ressource en eau (115 heures, 8 ECTS)** : connaissance de la dynamique de l'eau et moyens de l'exploiter et de la protéger Hydrologie, Hydrogéologie, Législation

**UE 4 : Traitement des eaux et gestion des effluents (115 heures, 8 ECTS)** : connaissance de la nature et du traitement des polluants Chimie, Bactériologie, Traitement des eaux  
Agronomie, Législation

**UE 5 : Projet tutoré (8 ECTS)** : apprentissage au monde professionnel  
Travailler en groupe sur un thème en relation avec les métiers de l'eau Rapport écrit + Soutenance orale

**UE 6 : Stage tutoré en entreprise de 4 mois (20 ECTS)**. Réaliser des applications professionnelles. Conduite une mission en entreprise ; Rédaction d'un mémoire.  
Rapport écrit + Soutenance orale

Les stages seront effectués dans les bureaux d'études, sociétés fermières, collectivités et services de l'état qui ont en charge la gestion de l'eau en milieu rural. Chaque stage fera l'objet d'une convention de stage obligatoire.

L'étudiant devra **rechercher ce stage** auprès des organismes professionnels partenaires ou reconnus dans le domaine de la formation proposée.

Le responsable pédagogique confirmera ou non la structure d'accueil du stagiaire. Le suivi des stages impliquera l'ensemble des enseignants de chacun des établissements.

**Les industries, sociétés et bureaux d'études travaillant dans les métiers de l'eau peuvent recruter des étudiants en formation initiale sous contrat à durée déterminée, en contrat d'alternance.** Ils peuvent aussi accueillir des étudiants en formation initiale avec des conventions de stage classique, les salariés en formation continue dans le cadre du plan de formation des organismes ou d'un congé individuel de formation, les demandeurs d'emploi,&

Au cours des périodes en entreprise, les participants sont confrontés à des situations dans lesquelles ils sont progressivement conduits à activer les compétences nécessaires à l'exercice du métier de responsable d'unité de travail, chargé de mission, &

**Durée du stage : 4 mois**

## Contrôle des connaissances

La **Licence professionnelle** est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

La licence (Art. 11) est délivrée sur proposition d'un jury désigné en application de l'article 17 de la loi

du 26 janvier 1984. Ce jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

**Dispositions particulières :**

Chaque unité d'enseignement donne lieu à un contrôle écrit et/ou oral en fin de chaque semestre.

L'enseignement est organisé et structuré en semaines thématiques en rapport avec les disponibilités des professionnels, la logique de la formation et les contraintes liées à l'organisation de l'emploi du temps au sein de chaque composante.

Un contrôle en cours de formation sera effectué en fin de chaque semaine à l'initiative de l'enseignant responsable de la thématique abordée. La note obtenue au niveau de chaque UE sera le résultat de la capitalisation de la moyenne de CCF (contrôle continu en cours de formation) et de celle des épreuves de contrôle final.

- L'enseignement en centre bénéficie donc d'un coefficient 4.

- Le mémoire de fin de stage sera soutenu fin septembre de chaque année universitaire. Le stage intervient avec le coefficient 3 (document représentant le mémoire de fin de stage coévalué par le tuteur au sein de l'entreprise : coefficient 1 ; soutenance orale : coefficient 1 ; fiche d'évaluation du comportement dans l'entreprise : coefficient 1).

Il y a trois sessions : celle de décembre (UE 1 et 2), celle du début avril (UE 3 et 4) et celle de septembre (soutenance de mémoire de fin de stage).